

AFFAIRES PERSONNELLES

- 1 matelas de sol (largeur 70cm) ou autogonflant
- 1 duvet ou draps (couverture, oreiller + taie)
- 1 gourde
- 1 sac à dos
- 1 lampe de poche
- 1 paire de baskets
- 1 paire de chaussures ouvertes (cros ou tongs)
- 1 casquette ou chapeau
- 1 crème solaire (indice 50)
- 1 maillot de bain (pas de short de bain pour la piscine)
- 1 serviette de bain
- 2 pantalons
- 3 shorts ou bermudas
- 4 tee-shirts
- **1 tee-shirt anti UV obligatoire**
- 4 slips ou culottes
- 3 paires de chaussettes
- 1 survêtement chaud pour le soir
- 2 pyjamas
- 2 sweats ou gilets bien chauds pour les soirées
- 1 vêtement de pluie
- 2 serviettes de toilette +gants
- 1 trousse de toilette (brosse à dent, dentifrice, gel douche, shampoing, brosse ou peigne, élastiques et pinces pour les cheveux longs)
- 1 sac poubelle (linge sale).
- argent de poche : 15 euros maximum
Eventuellement :
- Livres, petits jeux de société (pas de DS ou équivalent) -Appareil photo jetable
- Produit contre moustiques

APPRENDRE À GRANDIR EN VACANCES...

Aider les enfants à devenir autonomes, les responsabiliser en les invitant à prendre part aux tâches quotidiennes, les soutenir dans leur apprentissage du respect sous toutes ses formes, développer leur esprit critique, les accompagner vers les notions de liberté, de créativité, les aider à se construire une identité (en lien avec le projet pédagogique de l'ALSH).



ÉQUIPE D'ANIMATION

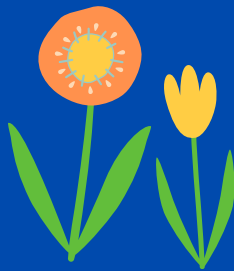
L'équipe d'animation sera composée pour ce mini camp de 3 animateurs communaux diplômés.

RENSEIGNEMENTS

Mairie 49 rue du bourg 29830 SAINT-PABU
<https://www.saint-pabu.bzh/>

☎ 02 98 89 82 76 / 06 48 35 26 73

✉ enfance-jeunesse@saint-pabu.bzh



SÉJOUR 9-11 ANS

24
places

*Trois nuits au Camping
de la Vallée de l'Hyères
à Carhaix*

Du 7 au 10 juillet 2026

Au cœur de la vallée de l'Hyères, au bord de la rivière, dans un écrin de verdure. de nombreuses activités seront proposées aux jeunes campeurs : des parcours accrobranche, un labyrinthe végétal, piscine, basket, ping-pong, un circuit-trail, des balades et jeux...





DÉROULEMENT

- **Jour 1** : départ à 9h00 de Saint-Pabu, installation du camp à Carhaix vers 10h30. Pique-nique (préparé par les familles) pour le déjeuner. Après-midi randonnée à pied. Barbecue le soir.
- **Jour 2** : piscine le matin, pique-nique pour le déjeuner, visite du musée romain "Vorgium" et de la ville de Carhaix l'après midi. Crêperie le soir.
- **Jour 3** : acrobbranche de 9h30 à 13h, repas chaud au camping pour le déjeuner, labyrinthe végétal et jeux gonflables de 15h à 17h.
- **Jour 4** : rangement du camp, balade et pique-nique avant le retour à Saint-Pabu vers 18h.



RESTAURATION, HÉBERGEMENT

Sous tentes fournies. L'emplacement prévu permet de planter nos tentes (3/4 places) et nos installations de groupe. Accès aux sanitaires et accès électricité. Repas préparés sur place (tente cuisine équipée d'un réfrigérateur) et servis sur des tables abritées sous des barnums.



LES RENDEZ-VOUS !

Mardi 7 juillet : départ 9h de l'Espace Roz Avel. **Prévoir un pique-nique pour le déjeuner.**

Vendredi 10 juillet : retour vers 18h à l'Espace Roz Avel.

TARIFS SÉJOUR

TABLEAU DES QUOTIENTS		PARTICIPATION DES FAMILLES	
QUOTIENT FAMILIAL (QF)		MINI CAMP 4 jours 9/11 ans	
			30%
QF 1	0 à 400	72 €	50 €
QF 2	401 à 700	72 €	50 €
QF 3	701 à 900	82 €	57 €
QF 4	901 à 1000	94 €	66 €
QF 5	1001 à 1200	118 €	83 €
QF 6	1201 à 1400	136 €	95 €
QF 7	1401 à 1500	160 €	112 €
QF 8	1501 à 1600	184 €	129 €
QF 9	1601 à 1700	210 €	147 €
QF 10	≥ 1701	240 €	168 €

Les tarifs intègrent une dégressivité de 30% à partir du deuxième enfant inscrit sur un des séjours. Cette dégressivité s'applique sur le tarif concernant les plus jeunes des enfants de la fratrie. Ces tarifs s'appliquent à toutes les familles inscrivant leur enfant indépendamment de leur commune de résidence. **Attestation de quotient familial CAF à fournir obligatoirement avant le séjour.**

INSCRIPTIONS

Sur le Portail Familles du 7 avril au 7 juin.

Toute absence non justifiée par un justificatif médical ou administratif est due.

Il est recommandé aux responsables légaux des mineurs concernés de souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels peuvent être exposés ces mineurs (assurance extra scolaire).